

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Aix-en-Provence - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Aix-en-Provence pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications d'échéancier par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1 du rapport.

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE AU PARC RAMBOT

Afin de répondre à la demande accrue de places en crèche, la municipalité va délocaliser la crèche du centre-ville dans les anciens locaux de la trésorerie, permettant ainsi la création d'une structure de 44 places sur une surface de 578 m² qui sera entièrement réaménagée. Six espaces pour le personnel, l'accueil et les enfants seront aménagés, ainsi qu'une zone de jeux dans la cour intérieure. Un monte-charge sera réalisé pour desservir la zone de service de la crèche et l'équipement sera clôturé.

Le montant global de cette opération prévue en 2017 et 2018, s'élève à 1.002.000 € HT, dont 918.667 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 167.400 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 200.400 € dont 183.733 € au titre de la tranche 2018.

MAISON DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Afin de faciliter l'accès aux droits et à la citoyenneté, la commune gère depuis 2010 une maison de la justice et du droit, en partenariat avec le ministère de la justice, qui propose différentes permanences juridiques gratuites dont une association d'accompagnement aux démarches administratives pour les personnes les plus fragiles.

La commune souhaite déplacer cet équipement vers une localisation plus stratégique, dans d'anciens logements de fonction des enseignants sur le site d'Arbaud au Jas de Bouffan, au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville afin de créer un véritable pôle de services publics dans la zone la plus urbanisée de la commune.

Les locaux plus modernes permettront, sur une surface de 230 m², d'accueillir le public dans sept bureaux, d'agrandir la salle d'accueil et de réunion.

Le montant global de cette opération prévue en 2016 et 2018, s'élève à 517.000 € HT, dont 392.000 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 60.000 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 24.268 € et de la Région de 10.000 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 258.500 €, dont 196.000 € au titre de la tranche 2018.

EXTENSION DU CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL

Le centre chorégraphique national, ouvert en 2006 et géré par le ballet Preljocaj, a été réalisé pour la création et la diffusion de spectacles de danse. Au vu du succès de la programmation, l'équipement nécessite une extension permettant au public de disposer d'un espace d'accueil et d'attente abrité et d'offrir un espace de rencontre avec les artistes. Cette extension sera réalisée dans le prolongement du pavillon noir, rue des allumettes. Les travaux prévoient la matérialisation d'un parvis, la réalisation d'un grand foyer-hall d'une capacité d'accueil de 500 personnes qui permettra la desserte de l'ensemble des espaces du centre chorégraphique.

Le montant global de cette opération prévue en 2016 et 2018, s'élève à 1.490.000 € HT, dont 714.708 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 521.500 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 447.000 €, dont 214.412 € au titre de la tranche 2018.

REQUALIFICATION DES PLACES MADELEINE, VERDUN ET PRECHEURS

La commune souhaite améliorer la qualité résidentielle du centre-ville par la requalification des espaces publics. Parallèlement, elle a engagé des actions en matière de circulation routière dans le cadre du développement durable. La requalification complète des places Madeleine, Verdun et Prêcheurs s'inscrit dans la poursuite de cette politique. Le projet intègrera la mise en place de mobilier urbain homogène, un plan lumière comportant également l'éclairage du patrimoine, la mise en place de bornes d'accès à l'aire piétonne, de plantations et de systèmes de collecte et tri des déchets.

Les travaux de la tranche 2018 se poursuivent par des travaux de voirie avec l'intégration dans le périmètre de voies adjacentes et la pose de dalles de pierre sur les places, la réalisation d'une salle des vestiges ventilée et éclairée avec pose de fenêtres pour la mise en valeur des vestiges archéologiques la création d'un jardin éphémère composé d'arbres, arbustes et fleurs, des travaux d'éclairage public, l'implantation de bornes escamotables complémentaires, la mise en place d'une vidéoprotection, la restauration de la fontaine des prêcheurs classée depuis 1905, la construction d'une fontaine place Verdun, ainsi que la maîtrise d'œuvre du projet.

Le montant global de cette opération prévue de 2016 à 2018, s'élève à 14.961.342 € HT, dont 7.791.865 € HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 4.488.403 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 5.984.537 €, dont 3.116.746 € au titre de la tranche 2018.

RENOVATION DE L'EGLISE DE LA MADELEINE

L'église de la Madeleine, construite au XVII^{ème} siècle, est fermée depuis 2007 pour des raisons de sécurité. Depuis 2008, la commune a procédé à des travaux importants de pérennisation de l'ouvrage. A présent, la commune souhaite engager la restauration des façades de la rue Portalis et

des deux bâtiments adossés, ainsi que de la façade principale, dont la réfection des sculptures, la réfection d'une partie des charpentes et menuiseries.

Le montant global de cette opération prévue de 2017 à 2018, s'élève à 1.451.600 € HT, dont 1.413.188 HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 145.160 € et de la Région (DRAC) de 580.640 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 435.481 €, dont 423.956 € au titre de la tranche 2018.

RENOVATION DE LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN

Construite au XVIII^{ème} siècle, la bastide du Jas de Bouffan, classée au titre des monuments historiques, a été la propriété de Cézanne pendant 40 ans et de nombreuses œuvres y ont été réalisées. C'est l'axe principal du programme de valorisation du circuit Cézanne, auquel s'ajoute l'histoire d'une bastide au XIX^{ème} siècle.

Les travaux prévoient le réaménagement de la bastide avec la restitution des peintures de Cézanne dans le grand salon et l'aménagement de la bastide comme au XIX^{ème} siècle, l'organisation d'une salle d'exposition au 1^{er} étage et l'aménagement de bureaux pour l'administration et d'une salle de gestion du matériel au 2^{ème} étage.

Le montant global de cette opération prévue en 2018 et 2019, s'élève à 2.633.453 € HT, dont 1.255.046 HT pour la tranche 2018. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 724.200 € et de la Région de 263.345 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 790.036 €, dont 376.514 € au titre de la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 12.485.474 € HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 4.511.361 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127T en application de la délibération n°175 du 21 octobre 2016.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL